

L'INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS



ORGANISE UN SEMINAIRE SUR

*IMPACT DE LA NOUVELLE LOI D'INVESTISSEMENT ET DE LA  
NOUVELLE LOI INCITATIVE SUR L'INVESTISSEMENT*

SEMINAIRE PONCTUE DE NOMBREUX CAS PRATIQUES

31 OCT. & 01<sup>ER</sup> NOV. 2018

HOTEL LAICO –  
TUNIS

Tarif : 700 DT/ HT

(TVA 19%)

ANIME PAR

**Mme. Habiba LOUATI**

*Ex-Directeur Général - Ministère des Finances*



[www.ifbt.tn](http://www.ifbt.tn)



(+216) 71 340 815



[contact@ifbt.tn](mailto:contact@ifbt.tn)

## OBJECTIFS

- Compréhension des nouvelles mesures liées à l'investissement;
- Compréhension des nouveaux avantages des différents régimes au titre de l'exploitation et au titre du réinvestissement;
- Analyse comparative avec l'ancienne législation;
- Détermination de l'impact du nouveau régime des incitations fiscales en vigueur à partir du 01 Avril 2017 sur l'investissement;

## PUBLIC CIBLE

- Comptables, financiers, opérateurs économiques, gestionnaires, membres de Conseils d'administrations et tous les cadres des sociétés de Capital Risque et fonds communs de placements à risque.

## FORMATEUR

### **Mme. Habiba LOUATI**

- Ex-Directeur Général - Ministère des Finances - DGELF.

# PROGRAMME

## JOURNEE DU 31 OCTOBRE 2018

08H45-09H00	<b>Accueil des Participants</b>
09h00-11h00	<b>I. Commentaire de la nouvelle loi d'investissement « loi N° 2016-71 du 30 septembre 2016 »</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. L'instance tunisienne de l'investissement</li><li>2. Le conseil supérieur de l'investissement</li><li>3. Le fond tunisien de l'investissement</li><li>4. Les primes d'investissement</li></ol>
11h00-11h15	<b>Pause-café</b>
11h15-13h00	<b>II. Commentaires des nouvelles incitations fiscales « Loi N°2017-08 du 14 février 2017</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Incitations fiscales au titre de l'activité<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement Régional</li><li>• Développement Agricole</li><li>• Exportation</li><li>• Activités de soutien et de lutte contre la pollution</li><li>• Entreprises nouvellement créées</li></ul></li></ol>
13h00-14h30	<b>Déjeuner</b>
14h30-17h00	<ol style="list-style-type: none"><li>2. Incitations fiscales au titre des souscriptions au capital initial des sociétés ou à son augmentation<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement régional</li><li>• Développement agricole</li><li>• Exportation totale</li><li>• Secteurs innovants</li><li>• Jeunes promoteurs</li></ul></li></ol>

## JOURNEE DU 01<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2018

09h00-11h00	<p>3. Mesures transitoires</p> <p><b>III. Modifications apportées à la loi incitative :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Par les notes communes portant sur le commentaire de la loi incitative</li><li>2. Par la loi des finances pour l'année 2018</li></ol>
11h00-11h15	Pause-café
11h15-13h00	<p><b>IV. Ajout apporté à la loi incitative par la loi 2018-20 du 17Avril 2018 relative au Startup</b></p>
13h00-14h30	Déjeuner
14h30-17h00	<p><b>V. Impact de la nouvelle législation de la loi incitative sur l'investissement</b></p>